

GÉRER LES SINISTRES EN COPROPRIÉTÉ

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA066	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1763,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 29/03/2023 au 31/03/2023
- Du 06/11/2023 au 08/11/2023

OBJECTIFS

- Apprécier les circonstances de l'évènement à l'origine du sinistre.
- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique.
- Identifier les informations et documents nécessaires au traitement du sinistre et vérifier leur conformité.
- Identifier, évaluer et appliquer la RC des prestataires.
- Appliquer les dispositions contractuelles et conventionnelles (Dégâts des eaux / incendie / catastrophes naturelles), ainsi que les principes de responsabilité civile particuliers et professionnels, décennale et dommages - ouvrage.
- Déployer la procédure d'indemnisation.
- Identifier et expliquer les éléments pris en compte pour déterminer les responsabilités engagées et l'évaluation de l'indemnisation.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Cas pratiques de détermination des responsabilités en copropriété. Définition des garanties à partir de sinistres et de contrats. Recherche de la garantie applicable pour chaque cas. Exercices à la méthodologie de gestion des sinistres, des recours et au calcul de l'indemnité.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

- A. Identifier la spécificité juridique de la copropriété et déterminer les responsabilités
 - 1. Définir les principes de base de la copropriété
 - définition de la copropriété, des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété, des parties communes et privatives de l'immeuble, de la nature et du rôle du règlement de copropriété
 - 2. Déterminer le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété
 - fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété ; responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique
- B. Définir le contenu et les mécanismes des garanties
 - 1. Garanties souscrites par la copropriété
 - 2. Garanties souscrites par le copropriétaire
 - 3. Garanties souscrites par le locataire
- C. Régler le sinistre
 - 1. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres dégâts des eaux et à l'exercice des recours
 - a) droit à indemnisation
 - b) étendue des couvertures d'assurance
 - c) application des conventions IRSI et CIDE COP
 - d) détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours
 - 2. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres incendie et assimilés et à l'exercice des recours
 - a) gestion du sinistre incendie dans le cadre de la convention IRSI
 - b) droit à indemnisation
 - c) étendue des couvertures d'assurance
 - d) application des conventions FFA relatives à un sinistre incendie en copropriété
 - e) détermination des responsabilités et mise en oeuvre des recours
 - 3. Dégager les particularités d'indemnisation et de prise en charge des sinistres vol et notamment les détériorations immobilières

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP confirmés
Managers indemnisation MRH - MRI - MRP confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes
+ pratique d'un an minimum.

AA041 - AA090 - AA036

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1763,00 €
Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 06/02/2026 à 06:55